

CR – réunion publique relative au plan de circulation du Sentier
Mardi 18 janvier

Participants (21 personnes) :

- Mairie de Paris Centre : Florent Giry, adjoint au Maire chargé de la voirie et des mobilités, et Annabelle Imbert, directrice adjointe de cabinet
- Conseil de quartier « Sentier-Arts et métiers » plusieurs membres dont la présidence
- Des représentants de l'association Paris en Selle
- Des riverains et usagers du quartier sans affiliation déclarée

Objectifs de la réunion :

- Esquisser un premier diagnostic partagé sur les problématiques de circulation dans le quartier. La Mairie de Paris Centre a des données chiffrées et des estimations sur le trafic mais souhaite également pouvoir s'appuyer sur le ressenti des riverains, en termes de qualité de vie.
- Échanger sur les pistes d'amélioration et les évolutions possibles du plan de circulation. Des évolutions du plan de circulation sont prévues dans le cadre du projet de zone à trafic limité, pour réduire l'intérêt à traverser Paris Centre pour de la circulation de transit, et la Mairie souhaite adopter une démarche globale pour construire un plan de circulation cohérent et fonctionnel à l'échelle du quartier.

Diagnostic partagé lors de la réunion :

Un diagnostic effectué par le Conseil de quartier en décembre 2021 est partagé en séance (à retrouver sur le support de la réunion).

Dans l'ensemble, les participants estiment que le quartier du Sentier ne fait pas l'objet d'un trafic insupportable mais plusieurs zones sont identifiées comme posant de réels problèmes : la rue d'Aboukir a un volume de trafic trop important, la rue de Cléry accueille des véhicules qui roulent à une vitesse trop importante, la rue de la ville Neuve est régulièrement prise en sens-interdit, les accès au quartier sont limités et de nombreux véhicules entrent dans le quartier depuis les grands boulevards en empruntant des sens-interdits, l'accès depuis la rue Saint-Denis vers la rue de Cléry avec un espace partagé piéton/voiture est peu lisible. Une difficulté avec le gabarit trop important des véhicules de livraison est également observée au regard de la configuration des rues.

Par ailleurs, un participant observe que la lisibilité des règles de circulation est parfois rendue compliquée par le manque d'homogénéité du statut des voies (en particulier autour de la rue Saint-Denis, qui a un statut d'aire piétonne mais pas les rues adjacentes). La Mairie de Paris Centre partage ce constat pour la rue Saint-Denis et profite de la rénovation des chaussées pour homogénéiser le statut au fil de l'eau (exemple de la rue Blondel devenue une aire piétonne fin 2021).

Il est également constaté que le manque de places de stationnement dû à la configuration très étroite des rues rend difficile l'intervention d'artisans par exemple.

Les itinéraires malins identifiés par la Mairie (slide 13 de la présentation) sont globalement partagés. Un autre itinéraire malin est observé par une participante : la rue Saint-Joseph. Au contraire,

l'itinéraire malin rue Saint-Denis (par la prise en sens interdit de la portion devant l'école) ne semble pas observé de façon significative par un participant, et le trafic actuel de la rue du Sentier n'apparaît pas particulièrement problématique pour d'autres participants (en revanche problématique de livraisons sauvages qui bloquent la rue). Une habitante rappelle que la rue Thorel n'est accessible que depuis l'ouest pour les véhicules circulant sur les Grands Boulevards.

Échanges sur les propositions d'évolution soumises par la Mairie :

La Mairie de Paris Centre présente les propositions (slide 17), qui correspondent à ce stade à une réponse théorique aux itinéraires malins présentés précédemment. Les solutions proposées visent à ouvrir les discussions pour identifier les contraintes locales, pas à proposer un plan définitif à ce stade. Les services de la Ville n'ont pas instruit ces propositions (vérification des angles de giration en particulier).

Le Conseil de quartier partage l'esprit général de la démarche mais trouve que les modifications proposées sont nombreuses et limitent trop drastiquement le nombre d'accès au quartier, notamment depuis la rue Réaumur. Il craint une asphyxie du quartier qui compte de nombreux commerces, par difficulté de livraison.

Certains participants craignent également une perte de navigabilité du secteur, par l'augmentation des détours nécessaires pour arriver à destination.

Les représentants de Paris En Selle et certains autres participants estiment à l'inverse que le quartier sera plus respirable si le plan de circulation empêche le trafic de transit. Paris en Selle pointe que les artisans peuvent aussi circuler en vélo-cargos, pratique qui se développe de plus en plus.

La présence d'un parking de 6 étages au croisement des rues du Sentier et des Jeuneurs est signalée une participante : la proposition de mettre en place un « tête bêche » rue du Sentier pourrait rendre difficile l'accès au parking et ainsi augmenter le flux dans les rues adjacentes.

Paris en Selle identifie un nouvel itinéraire malin possible depuis la rue de Richelieu jusqu'à la rue Saint-Denis pour éviter les Grands-Boulevards en cas de congestion du sens ouest -> est : Richelieu => Feydeau => Montmartre => Uzes => Saint-Fiacre => Jeuneurs => Poissonnière => Clery => Saint-Philippe => Aboukir => Saint-Denis.

La Mairie de Paris Centre propose de tenir un second échange en présentiel, dès que les conditions sanitaires le permettront, sur le modèle des ateliers organisés pour le plan de circulation du Marais fin 2021.